



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 4 novembre 2025 — N° 14

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Organisme de soutien aux proches aidants en oncologie du Québec.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de saluer la campagne Fonds vers l'avenir : Pour la santé des femmes de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Fortin.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le lancement de la Lanterne du Phare.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois citoyens de Mirabel.

4 novembre 2025

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Comité d'Action Sociale Anglophone.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à la famille St-Pierre.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation de citoyens, d'organismes et de municipalités pour la protection de la rivière du Nord.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Théâtre À tour de rôle.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'Association des bénévoles des hôpitaux, secteurs Gatineau et Hull.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Musée du Bas-Saint-Laurent.

À 13 h 53, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

4 novembre 2025

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 30 octobre 2025, que lui a adressée M. Lionel Carmant, député de Taillon, l'informant de sa décision de siéger à titre de député indépendant.

(Dépôt n° 286-20251104)

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 octobre 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant une demande de ne pas procéder à des restrictions budgétaires en éducation;

(Dépôt n° 287-20251104)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 7 octobre 2025 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant une demande visant à garantir un accès équitable aux soins et aux services sociaux dans les régions éloignées;

(Dépôt n° 288-20251104)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 octobre 2025 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant l'opposition au projet de loi n° 92 afin de maintenir l'encadrement professionnel indépendant en services financiers au Québec;

(Dépôt n° 289-20251104)

4 novembre 2025

La réponse à la question écrite n° 1 concernant la création d'une division spécialisée en matière de violences sexuelles au Tribunal administratif du travail, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 290-20251104)

La réponse à la question écrite n° 11 concernant le dépistage du cancer du sein, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par M. Tanguay (LaFontaine);

(Dépôt n° 291-20251104)

La réponse à la question écrite n° 28 concernant les besoins en main-d'œuvre dans l'industrie de la construction inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2025 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 292-20251104)

La réponse à la question écrite n° 29 concernant les formulaires de réclamation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2025 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

(Dépôt n° 293-20251104)

Mme la présidente dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 5 novembre 2025, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition »;

(Dépôt n° 294-20251104)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 4 novembre 2025.

(Dépôt n° 295-20251104)

4 novembre 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 28, 29 et 30 octobre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique.

(Dépôt n° 296-20251104)

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 1^{er}, 2, 7, 8, 9, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 octobre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*. Le rapport contient des observations et 15 recommandations.

(Dépôt n° 297-20251104)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Dufour (Abitibi-Est), présente une motion concernant le déclenchement de l'élection partielle dans la circonscription de Chicoutimi; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Paradis (Jean-Talon), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se souvienne de la nuit des longs couteaux du 4 novembre 1981, lors de laquelle le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau et les premiers ministres des neuf autres provinces de la fédération ont conclu un accord pour rapatrier la Constitution du Canada, en l'absence du Québec;

QUE l'Assemblée nationale du Québec rappelle que cet événement a mené à la promulgation de la Loi constitutionnelle de 1982, sans l'accord du Québec;

QU'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la Loi constitutionnelle de 1982 demeure toujours inacceptable pour le Québec;

Enfin, qu'elle s'oppose formellement et dénonce toute démarche du gouvernement fédéral qui aurait pour effet de restreindre à nouveau les pouvoirs, les droits et l'autonomie du Québec, de s'ingérer dans ses champs de compétence ou de modifier l'architecture constitutionnelle canadienne sans son consentement.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 56 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

4 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que la possession ou l'accès à la pornographie juvénile représentent des crimes laissant des séquelles dévastatrices et permanentes aux personnes qui en sont victimes;

QU'elle déclare qu'à la suite de l'éclairage des tribunaux et nonobstant l'opinion de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Québec (Procureur général) c. Senneville, le maintien de la peine minimale pour ces crimes représente une nécessité afin de maintenir la confiance des victimes et de la population envers notre système de justice;

QU'enfin, elle demande formellement au parlement fédéral de recourir à la disposition de dérogation afin d'infirmier la décision de la Cour suprême du Canada et de maintenir la peine minimale prévue pour la possession ou l'accès à de la pornographie juvénile.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 57 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) présente une motion concernant le conflit de travail à la Société de transport de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE le nom de madame Sonia Bélanger soit substitué à celui de monsieur Lionel Carmant à titre d'auteur du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions le mardi 11 novembre 2025 de 11 heures à 12 h 50, après les avis touchant les travaux vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 12 novembre 2025 après les avis touchant les travaux vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Union des artistes
Association québécoise de la production médiatique
Xn Québec
Association nationale des éditeurs de livres
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
Association des créatrices et créateurs de contenu du Québec

4 novembre 2025

Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs
Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le mardi 11 novembre 2025 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 12 novembre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

4 novembre 2025

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Réseau COOP

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Mouvement Desjardins (Caisse d'économie solidaire)

Sollio Groupe Coopératif

Luc Audebrand, professeur titulaire, titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur l'engagement social,

Département de management, Université Laval

Chantier de l'économie sociale

Coopérative de développement régional du Québec

Ordre des comptables professionnels agréés

Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

Réseau d'investissement social du Québec

Société de coopération pour le développement international

Fédération québécoise des coopératives forestières

Fédération québécoise des coopératives de santé

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

4 novembre 2025

QUE le ministre délégué au Développement économique régional soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 5 novembre 2025, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

4 novembre 2025

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses engagements internationaux, le Québec s'est fixé comme objectif de réduire d'ici 2030 de 37,5 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990;

QU'elle réaffirme que le respect de ces cibles est essentiel pour répondre à l'urgence climatique et maintenir la crédibilité du Québec sur la scène internationale;

QU'enfin elle demande au gouvernement de s'engager à ne pas affaiblir les cibles actuelles de réduction des GES et à maintenir les efforts pour respecter les engagements du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, Mme D'Amours (Mirabel) propose que le principe du projet de loi n° 191, Loi modifiant la Loi sur le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 191 est adopté.

4 novembre 2025

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 191 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 191, Loi modifiant la Loi sur le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 191 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme D'Amours (Mirabel) propose que le projet de loi n° 191, Loi modifiant la Loi sur le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 5 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 191 est adopté.

4 novembre 2025

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 15 h 27, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 29, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à M. Dubé, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « La crise majeure dans la région de l'Outaouais et l'exode des médecins en raison du projet de loi n° 2 »;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Chassin (Saint-Jérôme) à M. Dubé, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « Les négociations avec les médecins ».
-

4 novembre 2025

À 18 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 novembre 2025, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 4 novembre 2025, à 16 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme D'Amours (Mirabel), la représentante du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 191 Loi modifiant la Loi sur le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec

La Présidente

NATHALIE ROY

4 novembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 56)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
		Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
(Groulx)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Gronin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	

4 novembre 2025

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, et Mme Blanchette Vézina (Rimouski) :

(Vote n° 57)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	